



L'ACTION MUNICIPALE



Bulletin d'information de Saint-Hippolyte

Édition spéciale sur le budget

Février 2010

■ Les deux bonnes nouvelles du budget

Taux de taxe et tarifs gelés

La première bonne nouvelle de ce budget est que les taux de taxes et les tarifs demeurent les mêmes que ceux de 2009.

Taux de taxe	2010
Taxe foncière générale	0,84 \$
Taxe foncière pour le «Fonds vert»	0,02 \$
Taxe foncière – non résidentiel	1,240\$
Ordures & recyclage – résidentiel	175 \$
Ordures & recyclage – commercial	255 \$
Taxes d'eau résidentielle	122 \$
Taxes d'eau commerciale	153 \$
Tarif vidange fosses septiques	65 \$

Un budget équilibré sans toucher au surplus accumulé

Nous avons pris soin d'analyser rigoureusement la situation financière, évaluer les revenus, les charges, les besoins dans tous les services et la deuxième bonne nouvelle de ce soir, c'est que nous vous déposons un budget équilibré. Si, les dépenses de la municipalité augmentent de 680 654 \$ pour l'année 2010, les revenus augmentent aussi de 373 617 \$. Cette hausse permet au Conseil d'équilibrer le budget 2010 sans toucher à son surplus accumulé comme ce fut le cas en 2009 avec l'administration Rousseau. Rappelons-nous que le Conseil de l'époque avait dû approprier une somme de 311 600 \$ provenant du surplus accumulé afin de lui permettre de réaliser les dépenses prévues au budget 2009.

Plus d'informations vous seront livrées avec l'envoi de votre compte de taxes.



■ Les projets qui seront réalisés en 2010

Avec ce budget, nous allons mettre en chantier notre vision du développement durable à Saint-Hippolyte. Nous allons nous donner les outils pour accroître notre qualité de vie et perpétuer la réputation de Saint-Hippolyte comme havre de paix, comme milieu de vie champêtre. Mais, nous allons aussi lui donner une valeur ajoutée, comme pôle culturel et destination plein air de la région.

Politique familiale intergénérationnelle

Nous voulons que nos enfants grandissent, s'épanouissent et s'établissent à Saint-Hippolyte. Nous voulons que nos aînés aient les services appropriés pour demeurer dans leur milieu le plus longtemps possible. C'est pourquoi l'une de nos premières actions structurantes pour l'avenir de notre communauté sera d'établir une politique familiale intergénérationnelle. Cette dernière deviendra avec la politique environnementale et le plan d'urbanisme, l'un des piliers de notre plan d'action 2010-2013. Il est clair que c'est en partenariat avec le réseau communautaire que nous pourrions atteindre nos objectifs.

Création d'un pôle culturel – Phase 1

Aménagement du noyau villageois

La création d'un pôle culturel implique l'aménagement d'un espace public approprié. Améliorer la sécurité de la circulation piétonnière au cœur du village est un élément essentiel. La première phase de revitalisation du noyau

villageois débutera donc par ces travaux d'infrastructures pour lesquels nous avons obtenu une subvention. Cela aura, entre autres, pour effet de relier de façon sécuritaire l'école au reste du village.

Création d'un pôle culturel – Phase 2

Aménagement d'un milieu de vie culturel et communautaire

L'éducation est le plus bel héritage que nous pouvons donner à nos enfants. J'ai grandi à Saint-Hippolyte et je voudrais que nos enfants soient fiers d'y vivre et d'y étudier. Avec l'établissement de jeunes familles et de villégiateurs devenus résidents permanents une fois à la retraite, Saint-Hippolyte n'accueille plus seulement des résidents saisonniers. Il est grand temps que nous nous dotions d'outils éducatifs et culturels adéquats. Il est devenu essentiel de nous doter d'une bibliothèque/médiathèque qui deviendrait un milieu de vie culturel et communautaire, un lieu de rassemblement.

Une salle multifonctionnelle

À l'intérieur de la bibliothèque, en plus des aires traditionnelles (rayons de livres, salles d'étude, salles informatiques, etc.), on y retrouverait une salle multifonctionnelle conçue aussi bien pour : des cours de toutes sortes, des représentations musicales,

> suite page 2

Dimanche 7 février*
11h à 15h

2\$

■ Festival d'hiver

Parc Roger-Cabana
2060, chemin des Hauteurs
Gratuit pour les 0-3 ans
*Annulé en cas de pluie

Une rafale d'activités

pour toute la famille!



DISCOURS DU BUDGET

LOISIRS, CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE

Cliquez pour voir www.saint-hippolyte.ca

théâtrales; des soirées d'organismes sportifs, communautaires, de loisirs; des conférences, des soirées thématiques. Nous avons entrepris des démarches pour l'obtention d'une subvention auprès du ministère de la Culture et nous intensifierons nos demandes.

L'agrandissement de l'Hôtel de Ville

Saint-Hippolyte manque cruellement d'espace pour loger les organismes communautaires, de sports et loisirs. Ces groupes sont aussi des artisans de l'amélioration de la qualité de vie de notre communauté. Il nous apparaît rationnel de pallier à cette situation en prévoyant construire simultanément l'agrandissement de l'Hôtel de Ville à même le deuxième étage du pavillon bibliothèque. Il en va d'une économie importante des coûts. Ainsi, nous pourrions répondre à nos besoins administratifs et libérer de l'espace pour nos associations.

La réalisation de cette phase 2 en complémentarité avec notre Maison de la culture nous permettra de revitaliser le noyau villageois avec une vie communautaire et culturelle accrue. Ce qui génèrera des retombées économiques certaines.

Plein air au coeur du village

Aménagement d'un parcours de glace

Dès décembre 2010, nous amènerons un parcours de glace sur le lac Morency et une descente vers le lac à partir des terrains de la Ville. Le parcours se rendra jusqu'à l'Auberge Morency, qui deviendra l'un des deux points de ravitaillement.

Sécurité publique — nouveau projet

Service de premiers répondants

Avec ces multiples sentiers : pédestres, vélo, VTT, motoneige, pistes de ski de fond, raquettes, il nous paraît incontournable d'implanter un service de premiers répondants. Ce service devrait être opérationnel dès juillet prochain.

Environnement en 2010

La politique environnementale

Nous nous étions engagés à faire de Saint-Hippolyte un exemple de développement durable. L'environnement est l'une des composantes essentielles du développement durable. C'est pourquoi, comme promis, nous procéderons à l'établissement de notre politique environnementale dès 2010.

Plan de gestion des matières résiduelles

Nous ferons la mise à jour de notre Plan de gestion des matières résiduelles.

Fosses septiques

Avec la problématique des algues bleues, nous devons rester vigilants et mettre tous nos efforts en communs pour protéger nos lacs. De notre côté, nous compléterons le programme d'inspection des installations septiques et

nous nous donnerons les moyens de faire respecter nos règlements en valorisant l'approche du gros bon sens.

Urbanisme en 2010

Saint-Hippolyte : un havre de paix dans un décor champêtre

En 2010, avec la révision du schéma d'aménagement de la MRC, nous devons procéder à la révision et à l'adoption de notre plan et des règlements d'urbanisme qui tiendront compte de notre vision : Saint-Hippolyte un havre de paix et un milieu de vie champêtre.

Communication

Un bulletin d'information mensuel et une révision des modes de communication

La transparence de nos actions et la participation des citoyens à la vie démocratique passent par une meilleure qualité non seulement de l'information, mais des outils de communication. C'est pourquoi, tout en maintenant la publication, dans le journal communautaire *Le Sentier*, de notre bulletin d'information mensuel, « L'ACTION MUNICIPALE », nous procéderons à une révision générale des modes de communication de la ville. À titre d'exemple, lors des séances du Conseil, l'utilisation de moyens de communication appropriés pour rendre plus accessibles les séances.

Une fenêtre sur notre communauté : le nouveau site internet

Tout en continuant nos démarches pour que nous puissions tous avoir la possibilité d'être branchés à un service haute vitesse, nous procédons au renouvellement de notre site. Parmi les améliorations, un formulaire de requêtes et plaintes en ligne l'instant d'un seul clic. De plus, ce site sera une merveilleuse fenêtre promotionnelle pour notre communauté.

Une saine gestion

Des indicateurs de performance

Afin de maximiser nos investissements et améliorer l'efficacité de nos services, nous avons convenu, avec l'ensemble des employés et du personnel-cadre, de nous donner les moyens d'évaluer nos performances dans chacun des services. Dès 2010, nous implanterons des indicateurs de performances, qui guideront nos actions et nos décisions futures.

Conclusion

Vous êtes en mesure de constater que depuis le 1^{er} novembre, nous faisons ce que nous avons dit que nous ferions, nous tenons nos promesses et nous en sommes fiers.

En terminant, je voudrais souligner le travail des membres du Conseil, la compétence et le professionnalisme de madame Christiane Côté et de nos directeurs de service ; Sylvain Vanier, Normand Gélinas, Pierre Brisson, Normand Beauchamp, sans oublier la collaboration dévouée des employés de la Ville.



Gilles Beauregard

Finance & Administration,
Communication & Culture
450.563.2505 #506
gbeauregard@saint-hippolyte.ca



Yves Dagenais

Travaux Publics
450.563.2505 #503
ydagenais@saint-hippolyte.ca



Chantal Lachaine

Services communautaires
Loisirs
450.563.2505 #502
clachaine@saint-hippolyte.ca



Denis Lemay

Sécurité publique
450.563.2505 #506
dlemay@saint-hippolyte.ca



Donald Riendeau

Service de l'urbanisme
450.563.2505 #504
driendeau@saint-hippolyte.ca



Philippe Roy

Environnement
450.563.2505 #505
proy@saint-hippolyte.ca

Nominations au CCU

Le comité consultatif de l'urbanisme (CCU) s'est enrichi de nouveaux conseillers afin d'apporter un regard neuf et éclairer les différents intervenants. Voici alors la nouvelle composition des membres de ce comité.

- Pierre Ménard, président
- Jean-Marc Limoges, vice-président
- Pierre Serra (2010)
- André Lortie (2010)
- Michel Kirouac (2010)
- Jacqueline Buckinx (2010)

Conseil de ville

Les prochaines séances régulières du conseil municipal auront lieu les lundis, 1^{er} février et 1^{er} mars, à 19 h 30, à l'Église paroissiale.

Contactez-nous

La municipalité de Saint-Hippolyte offre des services de proximité. C'est donc à votre contact et grâce à vos suggestions que nous pouvons répondre adéquatement à vos besoins afin que la qualité de vie soit la signature de notre communauté. Après tout, vous nous avez élus pour ça!

Rémunération du maire suppléant

Lors de la dernière séance du conseil municipal, ce dernier a déposé un avis de motion pour une rémunération additionnelle de 8000 \$ au conseiller Gilles Beaugard pour ses fonctions de maire suppléant. Justifié par le fait qu'il travaille plus de 40 heures par semaine à l'Hôtel de Ville, monsieur Beaugard voit donc son salaire annuel passer de 8628 \$ à 16 628 \$. Cette augmentation ne coûtera pas un sou de plus aux citoyens. En effet, la municipalité redistribue à M. Beaugard, les sommes qui étaient jadis versées aux représentants qui siégeaient au conseil d'administration de la Régie de police de la Rivière-du-Nord qui a été démantelée.



Avis de motion

Le Conseil adoptera le règlement numéro 931-04-2 modifiant le règlement numéro 931-04 relatif au traitement des élus. Ce règlement sera adopté lors de la séance régulière du Conseil municipal qui se tiendra à 19 h 30, le lundi 1^{er} mars 2010, à l'Église paroissiale de Saint-Hippolyte, située au 2261, chemin des Hauteurs, à Saint-Hippolyte.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Ce projet de règlement n'augmente pas le montant total des rémunérations versées à l'ensemble des membres du conseil.

Le projet de règlement annule la rémunération additionnelle de 700 \$ par mois accordée aux deux membres du conseil nommés au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord et prévoit une rémunération additionnelle à la rémunération de base pour le maire suppléant. Cette rémunération est de l'ordre de 8 000 \$ par année.

Ces modifications s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2010

Donné à Saint-Hippolyte, ce 22 janvier 2010.

	Avant modification	Après modification
Rémunération additionnelle annuelle à titre de maire suppléant	0 \$	8 000 \$
Rémunération additionnelle annuelle à titre de délégué à la Régie de police	8 400 \$	0 \$
Rémunération additionnelle totale	8 400 \$	8 000 \$

Offre d'emploi pour étudiants

Cet été, prenez l'air de la nature tout en accomplissant un travail stimulant!

La Municipalité est à la recherche d'étudiants dynamiques et responsables afin de pourvoir les postes pour l'été 2010.

POSTES DISPONIBLES :

- Responsable Tortilles*
- Chef-moniteur Totilles*
- Moniteur Tortilles*
- Responsable des activités estivales
- Surveillant / Sauveteur à la plage municipale
- Préposé à la descente de bateaux à la plage municipale

PROFIL RECHERCHÉ :

- Les candidats doivent être âgés de 16 ans et plus

CONDITIONS D'EMBAUCHE :

- La rémunération correspond au taux établi en fonction de chacun de ces emplois ainsi que des compétences et de l'expérience des candidats

*Formation obligatoire pour son engagement, l'employé(e) devra être disponible samedi, le 5 juin de 9 h à 17 h

Veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Hippolyte,
Service des loisirs, culture et vie communautaire

✉ 2253, chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte, Québec, J8A 1A1

☎ 450.563.2505 #231 📧 mcaron@saint-hippolyte.ca

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 26 février

Viens avec tes amis !

Plaisir garanti !

Animation
&
prix de présence

Disco des jeunes

Vendredi, 12 février à 19h à 21h30

Pavillon Roger-Cabana

(7-14 ans)

Prochaine disco : 12 mars

Coût : 5 \$

Informations

Anne-Marie Braün

Coordonnatrice des loisirs et de la culture

2253, ch. des Hauteurs

Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1

ambraun@saint-hippolyte.ca

450.563.2505 # 238

Bibliothèque

Février, c'est le cœur de l'hiver et le mois de l'amour. C'est avec passion que les Hippolytois se délectent en s'adonnant à la lecture. Plus de 2600 personnes sont inscrites à la bibliothèque municipale au cours des dernières années. La culture se transforme dans toute sa splendeur, et ce, pour le plus grand bonheur de tous.

Venez faire un tour à votre bibliothèque municipale pour découvrir de bons livres pour vous reconforter!

Joyeuse St-Valentin à tous!

Heures d'ouverture

Mardi 13 h à 19 h

Mercredi 9 h à 19 h

Judi 13 h à 21 h

Vendredi 13 h à 21 h

Samedi 9 h à 14 h

Information : 450.224.4137

871, chemin des Hauteurs

www.reseaubibliolaurentides.qc.ca

■ Sachez garder vos distances!

Circuler en automobile n'est pas toujours de tout repos, surtout lorsque la circulation est très dense ou lorsqu'il y a des travaux de réparation sur la route. Des tamponnages et des carambolages surviennent très rapidement sans que l'on ait le temps de réagir.

Alors, pour minimiser les risques de collisions, il est essentiel de maintenir une distance prudente et raisonnable avec le véhicule qui vous précède. Voici comment évaluer votre distance pour qu'elle soit sécuritaire :

La méthode du deux secondes minimum : repérez un point fixe, comme un lampadaire ou un panneau de signalisation. Dès que le véhicule qui vous précède dépasse ce point fixe, dites : « mille et un, mille et deux ». Si vous avez franchi le même point avant d'avoir terminé votre énoncé, c'est que la distance entre vous et le véhicule qui vous précède est insuffisante.

Conservez en moyenne une distance d'un véhicule par tranche de 10 km/h. Si vous roulez à 90 km/h, c'est une distance de 9 véhicules que vous devriez conserver.

Ayez toujours en tête que si le véhicule qui vous précède devait freiner d'urgence, vous devriez être en mesure de pouvoir réagir de façon sécuritaire et éviter d'être frappé par le véhicule qui vous suit.

En plus de protéger votre vie et celle des autres, suivre à une distance sécuritaire vous évitera de payer une amende. En effet, le Code de la sécurité routière précise en l'article 335 que : « Le conducteur d'un véhicule routier qui en suit un autre doit le faire à une distance prudente et raisonnable en tenant compte de la vitesse, de la densité de la circulation, des conditions atmosphériques et de l'état de la chaussée. » Une amende est prévue pour les contrevenants. Donc, pensez-y deux fois avant de commettre une imprudence!



■ L'igloo-mobile est interdit!

L'igloo-mobile est un véhicule complètement enneigé qui circule sur les routes.

La conduite en hiver comporte déjà assez de risques de collisions et de pannes; soyez assurés de partir avec un véhicule en état de rouler dans les conditions hivernales.

Même si ce n'est que pour parcourir une courte distance, un pare-brise partiellement nettoyé ne suffit pas. Il faut prendre soin de dégager TOUTES les surfaces vitrées, le toit, le capot et les phares du véhicule. Votre visibilité ainsi que celle de ceux qui vous suivent seront ainsi améliorées.

Une fois engagés sur la chaussée, vous devez vous méfier des conditions routières souvent trompeuses et incertaines. La chaussée glacée ou enneigée n'offre presque pas de résistance au freinage ou au dérapage. Donc, adaptez votre vitesse et la distance à laquelle vous suivez un autre véhicule, à l'état des routes.

De plus, n'immobilisez pas votre véhicule en bordure des routes principales de manière à rendre une signalisation inefficace, à gêner la circulation, l'exécution de travaux, l'entretien du chemin ou encore, à entraver l'accès à une propriété.

Lors d'une tempête, ne prenez votre véhicule que si cela est vraiment nécessaire. Gardez toujours votre réservoir à essence rempli au moins à moitié et ayez à l'intérieur de votre voiture une petite trousse de secours comportant les éléments indispensables pour vous sortir d'une impasse, vous réchauffer et être visible.

■ Porte-à-porte frauduleux

Certains citoyens ont communiqué avec le service Sécurité incendie pour signaler qu'ils se sont fait escroquer par une ou des firmes effectuant du porte-à-porte au sujet de la vente et du remplissage d'extincteurs portatifs. Il appert qu'une entreprise a vendu à un citoyen un extincteur portatif pour environ 150 \$, alors qu'il est possible de se procurer pareil extincteur pour environ 40 \$ dans une quincaillerie. Il en est de même pour un entretien annuel. Cette compagnie a demandé à un citoyen la somme de 45 \$, alors qu'il en coûte 7 \$ pour le même entretien. Le représentant a également dit au citoyen que la poudre de l'extincteur devait être changée annuellement, ce qui est faux.

Vous devez être vigilants lorsque vous faites affaires avec ce type d'entreprise.

Pour de plus amples informations, communiquez avec le service Sécurité incendie afin de vérifier que l'entreprise avec laquelle vous désirez négocier est reconnue par le Service de sécurité incendie au 450. 563.2505 # 241.

■ Déneigement : Un nouvel outil

Le service des travaux publics a fait l'acquisition de 9 GPS au coût de 9 000 \$ plus taxes. Pour cet hiver, ils ont été installés sur les véhicules de déneigement.

Ce système sophistiqué permettra une meilleure gestion et un meilleur suivi des travaux. On peut suivre en temps réel le travail des déneigeuses et l'épandage d'abrasif. Ceci aura pour effet d'améliorer la qualité du service, notamment au niveau du suivi des plaintes, parce qu'il sera possible de savoir instantanément et avec précision ce qui se passe et que nous pourrions corriger la situation immédiatement. De plus, un enregistrement s'effectue automatiquement, ce qui permet de détecter qu'un camion est bien passé et ainsi recueillir des données relatives à l'heure et au temps nécessaire pour effectuer l'itinéraire. De cette manière, il sera possible de communiquer avec l'opérateur pour rectifier le tir. Liée à un système informatisé, cette technologie augmentera la qualité du service et promet des économies considérables. Une épargne de temps par l'accroissement de l'efficacité, de carburant et d'abrasifs sera d'abord constatée. En ce moment, les villes de Mirabel et St-Jérôme utilisent cette nouvelle technologie prometteuse. À suivre!



■ Transport adapté et collectif

Dernièrement, notre fournisseur de service de taxi local s'est désisté. En ce moment, nous sommes desservis par une compagnie de taxi de la ville de St-Jérôme.

Afin de régulariser la situation et de limiter l'augmentation des coûts de transport, nous sommes à la recherche d'un fournisseur de service de taxi local qui serait intéressé par cette opportunité d'affaires. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec madame Louise Bourgeois du TAC de Prévost au 450.224.8800